



**GREThA**

Groupe de Recherche en  
Économie Théorique et Appliquée

---

## **La politique commerciale de la France et les filières sucrières de ses vieilles colonies sous le Second Empire**

***Stéphane BECUWE***

**&**

***Bertrand BLANCHETON***

*GREThA, CNRS, UMR 5113*

*Université de Bordeaux*

***Cahiers du GREThA***

**n° 2014-08**

**May**

---

**GREThA UMR CNRS 5113**

Université Montesquieu Bordeaux IV

Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC - FRANCE

Tel : +33 (0)5.56.84.25.75 - Fax : +33 (0)5.56.84.86.47 - [www.gretha.fr](http://www.gretha.fr)

**La politique commerciale de la France et les filières sucrières de ses vieilles colonies sous le Second Empire**

**Résumé**

*Cet article cherche à montrer que les sucres des colonies ont été sacrifiés sur l'autel de la libéralisation des échanges internationaux dans les années 1860. Afin de maintenir des recettes douanières déclinantes du fait des conséquences des accords commerciaux, parmi les produits tropicaux (cacao, café, sucre) les sucres des colonies sont les seuls à ne pas bénéficier d'une diminution des droits.*

**Mots-clés :** sucre, colonies, libéralisation commerciale

**Commercial policy of France and sugar sectors of its old colonies under the Second Empire**

**Abstract**

*This paper shows how old french colonialian sugars were sacrificed to protect international trade liberalization during the 1860's. In order to preserve government fiscal ressources (duties) after trade liberalization particularly on coffee, foreign sugar and cacao, french politicians decide to increase tariffs on colonialian sugar. This decision causes difficulties on sugar sector in french colonies.*

**Keywords:** sugar, colonies, trade liberalization

**JEL:** N7

**Reference to this paper:** BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand (2014) La politique commerciale de la France et les filières sucrières de ses vieilles colonies sous le Second Empire, *Cahiers du GREThA*, n°2014-08.

<http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2014-08.html>.

Pour la Métropole l'importance de la taxation des produits tropicaux a été établie notamment lors de la controverse entretenue par Nye<sup>1</sup> et Irwin<sup>2</sup>. Les auteurs discutent le caractère protecteur ou fiscal des droits sur les denrées exotiques à travers une comparaison entre la France et la Grande-Bretagne. Par la suite, les travaux de Federico et Tena-Junguito<sup>3</sup> et Tena-Junguito<sup>4</sup> rappellent eux aussi que la variation des tarifs sur les produits exotiques a une influence capitale sur l'évolution des tarifs moyens et la perception de la dynamique de la politique commerciale. O'Rourke<sup>5</sup> souligne que le point clef de cette controverse réside dans l'existence ou non de substituts nationaux pour interpréter le sens d'un tarif douanier. Todd<sup>6</sup> met en perspective les débats entre libre échange et protectionnisme en France durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et affirme qu'entre 1845 et 1851 elle s'est convertie à un protectionnisme qui façonne par la suite sa culture politique et son identité. Les travaux d'Anceau<sup>7</sup>, El Gammal<sup>8</sup>, Garrigues<sup>9</sup> montrent le caractère structurant du protectionnisme au sein de la vie politique française par la suite notamment à travers ses liens avec l'agrisme (voir notamment Serra<sup>10</sup>).

L'analyse des pratiques françaises en matière de taxation des produits tropicaux est restée relativement englobante (voir par exemple Marseille<sup>11</sup>) ; elle opère peu de distinction entre les produits et les zones de provenance. Elle laisse en suspens un certain nombre de questions. Tous les produits exotiques étaient-ils taxés de la même manière ? Dans quelle mesure existait-il des pratiques tarifaires différenciées entre fournisseurs coloniaux et fournisseurs étrangers ? Certains produits comme le sucre (dont un substitut national existe avec la betterave) ont-ils fait l'objet de stratégie particulière ? Pour affronter ces questions, il nous est apparu que les données annuelles disponibles dans le Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896), devenu Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), pouvaient permettre de rentrer dans un détail plus fin aux niveaux des produits tropicaux taxés et des pays frappés. Une telle approche est susceptible d'éclairer certaines questions historiques ultramarines dont celle de l'interprétation de la politique commerciale française. En effet, parmi les produits tropicaux, certains proviennent des vieilles colonies et l'existence ou non d'un traitement tarifaire différencié pourrait éclairer la question des intentions protectionnistes de la France.

---

<sup>1</sup> Nye John., "The Myth of Free Trade Britain and Fortress France: Tariffs and Trade in the Nineteenth Century", *Journal of Economic History*, vol. LI, 1991, pages 23-66.

<sup>2</sup> Irwin Douglas, "Free Trade and Protection in the Nineteenth-Century Britain and France Revisited. A comment on Nye", *Journal of Economic History*, vol. LIII, 1993, pages 153-58.

<sup>3</sup> Federico Giovanni., Tena-Junguito Antonio., "Was Italy a protectionist country?" *European Review of Economic History*, 2(1), 1998, pages 73-97.

<sup>4</sup> Tena-Junguito A., "Assessing the protectionist intensity of tariffs in nineteenth-century European trade policy", in J.-P. Dormois & P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815-1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, 2006, pages 99-120.

<sup>5</sup> O'Rourke Kevin., "Measuring protection. A cautionary rule", In J.-P. Dormois & P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815-1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, 2006, pages 53-66.

<sup>6</sup> Todd David., *L'identité économique de la France. Libre échange et protectionnisme 1814-1851*, Paris, Grasset, 2008.

<sup>7</sup> Anceau Eric., *Les Députés du Second Empire, prosopographie d'une élite*, Paris, Champion, 2000.

<sup>8</sup> El Gammal Jean., « Les parlementaires français et le politique douanière 1860-1914 », *Economies et Sociétés*, série HEQ, AF, n°9, 2013, pages 1539-1553.

<sup>9</sup> Garrigues Jean., *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997.

<sup>10</sup> Serra Olivier., *Le législateur et le marché vinicole sous la Troisième République*, Thèse de Droit, Université Montesquieu-Bordeaux 4, 2012.

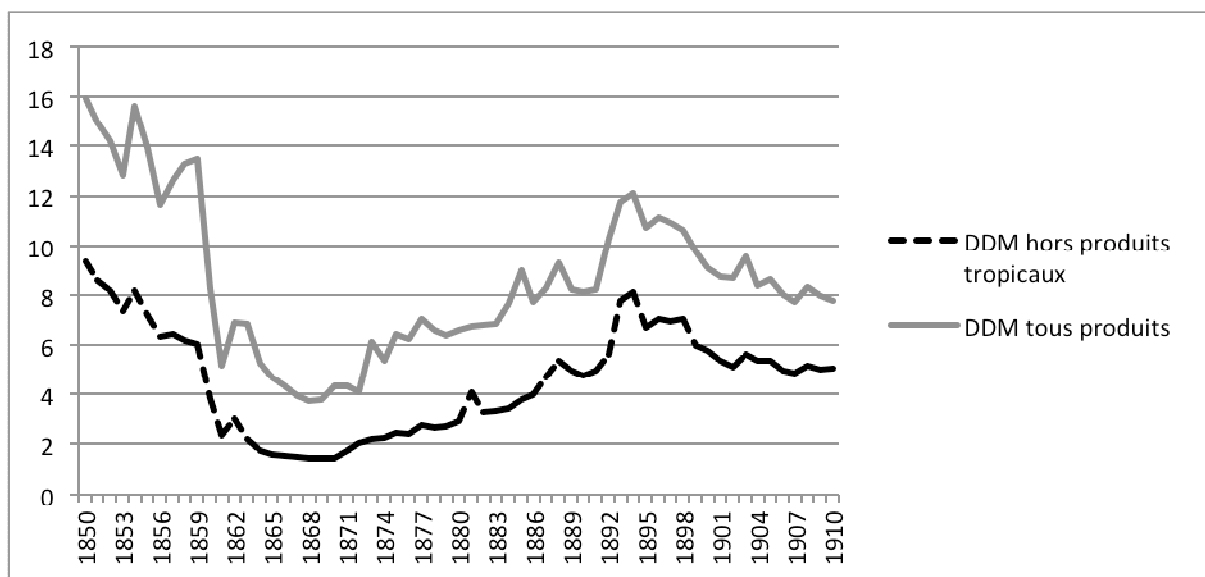
<sup>11</sup> Marseille Jacques., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*. Paris, Albin Michel, 2005, 1<sup>ère</sup> édition en 1984.

Dans cet article, fondé à la fois sur des données statistiques très fines<sup>12</sup> et l'étude des riches débats parlementaires, notre démarche est la suivante. Dans une première section nous mettons en avant l'importance de la taxation des produits tropicaux durant la Première mondialisation, entre 1850 et 1913. Dans une deuxième section, nous rentrons dans le détail des produits (notamment le sucre) et des pays, grâce à l'exploitation de données désagrégées. Une troisième section analyse le cas du sucre et montre en quoi il éclaire la conduite de la politique commerciale de la France, notamment l'attachement à l'idéologie libre échangiste dans les années 1860. La dernière section étudie les conséquences de cette stratégie sur les filières sucrières coloniales de la France.

## 1. L'importance capitale des produits tropicaux dans les recettes douanières de la France pendant la première mondialisation

Le graphique ci-dessous rappelle d'abord à quel point les droits sur les produits tropicaux, comme le café, le cacao et les sucres (sans distinguer au départ les colonies et les pays étrangers), pèsent sur le droit de douane moyen de la France entre 1850 et 1913. Le coefficient de corrélation entre le droit de douane moyen et le droit de douane hors produits tropicaux atteint 0,945 ce qui démontre en creux l'importance des produits exotiques dans la pondération des droits français.

**Graphique 1. Droit de douane moyen de la France (tous produits et hors produits exotiques) entre 1850 et 1913 (en pourcentage)**



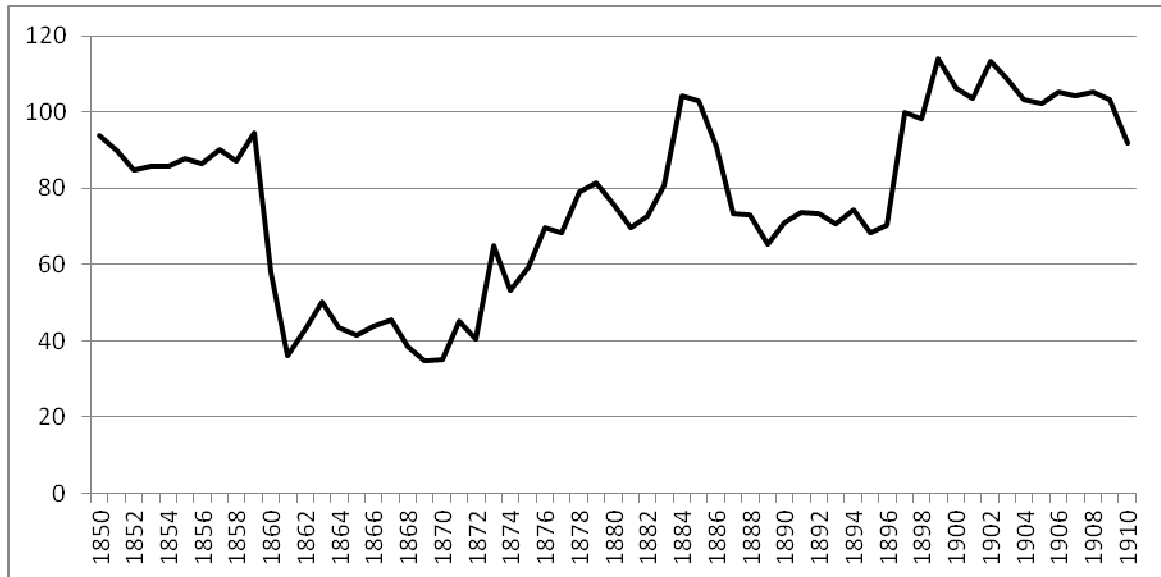
Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

Les droits de douane sur les quatre produits tropicaux atteignent des niveaux très élevés, voisins de 100% dans les années 1850, globalement ils baissent à la faveur du mouvement de libéralisation du début des années 1860 pour osciller autour des 50% jusqu'au début de la décennie 1870. La Troisième République naissante accroît par la suite leur taxation, l'évolution des droits apparaît très erratique, elle révèle des ajustements très fréquents du niveau de la taxation pour des

<sup>12</sup> Pour apprécier l'organisation, le fonctionnement et la fiabilité de l'administration des douanes et de ses statistiques voir Clinquart Jean., *L'administration des douanes en France de la Révolution de 1848 à la Commune (1848-1871)*, Paris, Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes, Imprimerie Nationale, 1983 et Clinquart Jean., *L'administration des douanes en France sous la Troisième République (première période 1871-1914)*, Paris, Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes, Imprimerie Nationale, 1986.

motifs essentiellement fiscaux comme le montre l'étude des débats parlementaires (voir l'étude précise d'Arnauné<sup>13</sup>).

**Graphique 2. Droit de douane moyen des quatre produits tropicaux entre 1850 et 1913 (en pourcentage)**



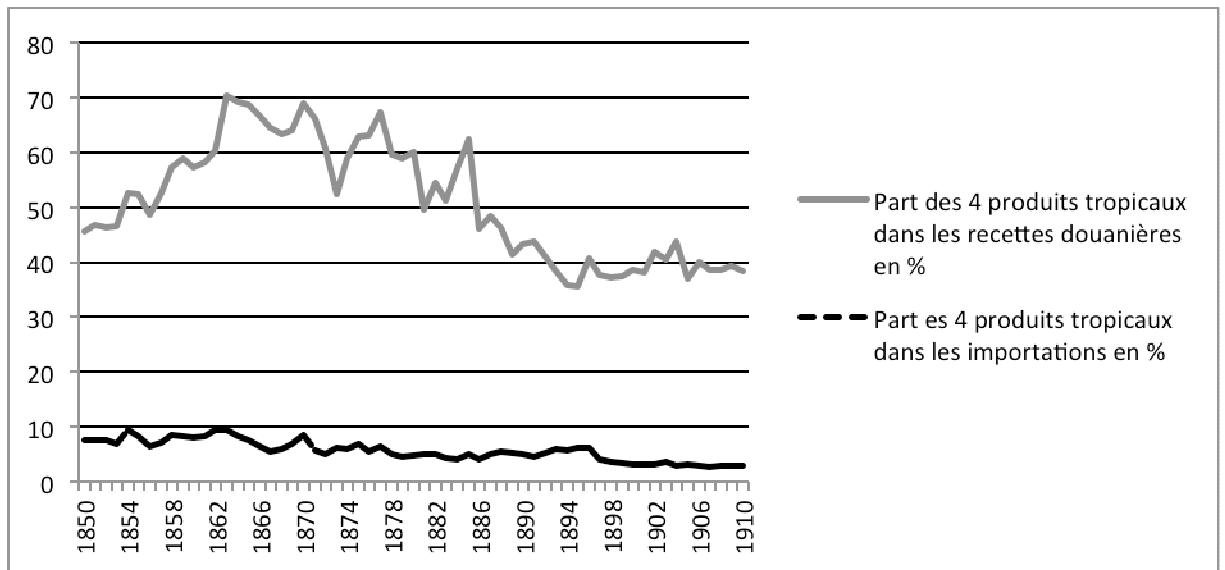
Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

Alors qu'en valeur les importations de produits tropicaux représentent une faible part des importations françaises (moins de 10% en début de période et beaucoup moins par la suite), leur part dans les recettes douanières est très élevée, supérieure à 50% entre les années 1850 et les années 1880, et encore très significative en fin de période, de l'ordre du tiers des recettes douanières totales.

---

<sup>13</sup> Arnauné Auguste., *Le commerce extérieur et les tarifs de douane*, Paris, Alcan, 1911.

**Graphique 3. Part des quatre produits tropicaux dans les recettes douanières et dans les importations totales de la France entre 1850 et 1913 (en pourcentage)**



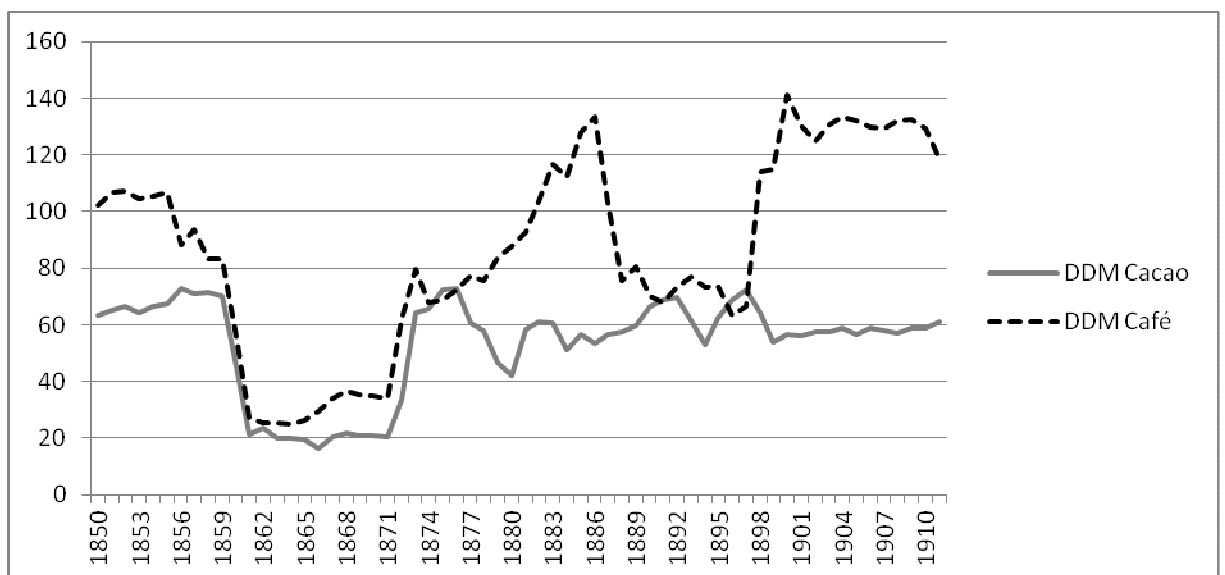
Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

Les produits tropicaux apparaissent bel et bien au centre de la politique tarifaire française durant la première mondialisation.

## 2. La double discrimination sucrière

Lorsque l'on entre dans le détail des niveaux de taxation des différents produits, nous constatons qu'à partir de 1860 les droits de douane sur le cacao et le café chutent de 70% en 1859 à près de 20% en 1861 pour le cacao et de 80% à 25% pour le café. Ces droits resteront à ce niveau relativement bas jusqu'en 1871.

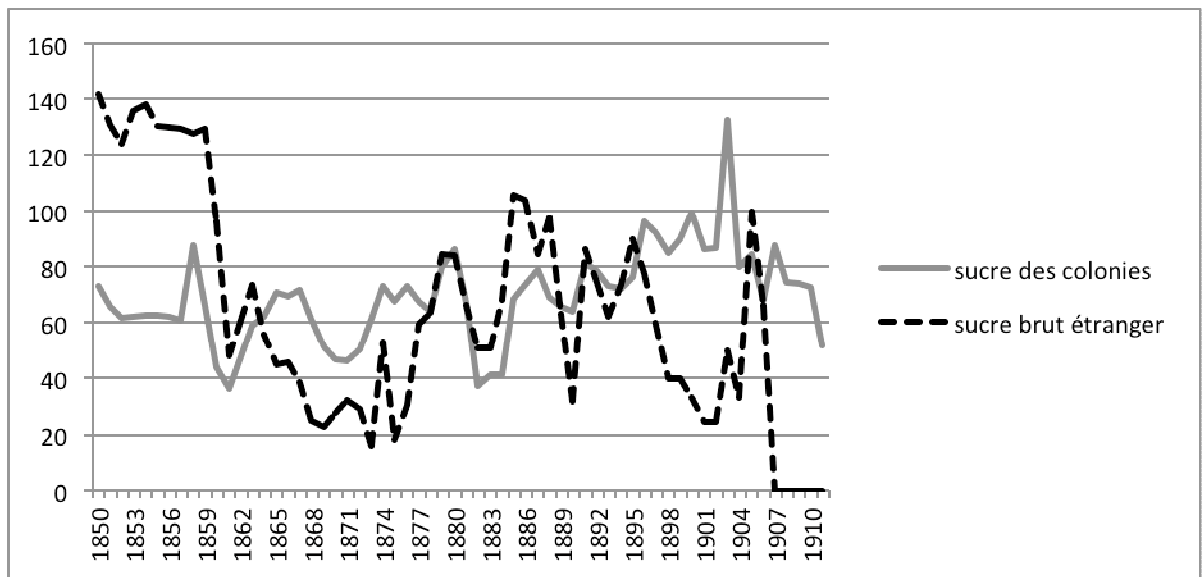
**Graphique 4. Droits de douane sur le cacao et le café en France entre 1850 et 1913 (en pourcentages de la valeur des importations)**



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

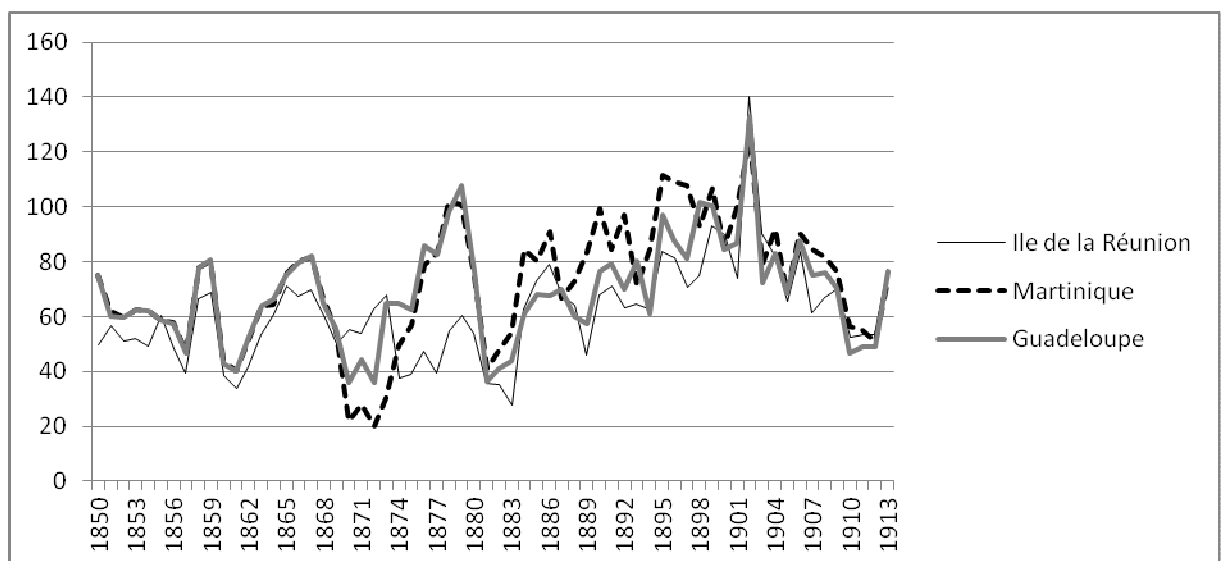
Pour le sucre, la situation est différente. Les droits sur les sucres étrangers diminuent très fortement à partir de 1860, la baisse se poursuit jusqu'au début des années 1870. Par contre, pour les sucres des colonies qui bénéficient d'un régime tarifaire préférentiel dans les années 1850, après un mouvement de baisse entre 1858 et 1861, les droits remontent nettement jusqu'en 1867. Lorsque l'on examine les droits appliqués aux seules colonies françaises, le mouvement haussier est très net sur les années 1860, avec un passage de 40% à 80%. Entre 1864 et 1877, les droits sur les sucres coloniaux (La Réunion, Martinique, Guadeloupe) sont nettement supérieurs aux droits sur les sucres étrangers (Possessions espagnoles en Amérique : Cuba, Porto Rico ; Brésil, Venezuela), il en est de même d'ailleurs entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale.

**Graphique 5. Evolution des droits de douane sur les sucres étrangers et les sucres coloniaux entre 1850 et 1913 (en pourcentage de la valeur des importations)**



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

**Graphique 6. Evolution du droit de douane moyen sur le sucre provenant des colonies (en pourcentage de la valeur des importations)**



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale

Les droits sur les sucres coloniaux ne connaissent donc pas le même mouvement baissier que les droits sur les produits tropicaux en provenance de l'étranger dans les années 1860. Pour la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe ils progressent nettement au cours de cette décennie de libéralisation commerciale : entre 1862 et 1867 les tarifs doublent.

### **3. Le sucre des colonies, variable d'ajustement pour le budget de l'État ?**

Le milieu du XIXe siècle est marqué par des nombreuses transformations qui influencent la capacité d'exportation des vieilles colonies (crise du système esclavagistes, difficultés du salariat...). Un peu plus tard, le remplacement en 1861 du système de l'exclusif par le système du « libre-échange » est lui aussi capital. Depuis l'Ancien Régime, le commerce colonial était régi par le système de l'exclusif qui reposait sur quatre grands principes :

- Interdiction aux colonies de vendre leurs produits à d'autres pays que la métropole,
- Interdiction de transformer les produits récoltés en produits manufacturés,
- Le droit d'approvisionner les colonies est exclusivement réservé à la métropole,
- Les navires français ont le monopole du transport de tous les biens des colonies destinés à la métropole ou aux autres colonies.

Le monopole de la métropole sur le commerce avec les colonies est aboli fin octobre 1861. Parmi les produits tropicaux, le secteur du sucre connaît des transformations lourdes à la même époque (voir par exemples la thèse de Xavier Le Terrier<sup>14</sup> et les travaux de Christian Schnakenbourg<sup>15</sup>). Le sucre des colonies se trouve en compétition avec des sucres étrangers et avec un sucre de betterave métropolitain d'où une tension forte au Parlement entre production des colonies et industries sucrières du Nord et du Pas-de-Calais. Dans les années 1860, l'Europe connaît une surproduction chronique et le marché métropolitain semble saturé de sucre de betterave. Face à cette situation, l'idée de supprimer le régime préférentiel des sucres coloniaux se fait jour. En mars 1860 un rapport remis à l'Empereur évoque la situation :

« La suppression du droit différentiel de provenance établi en faveur de l'île de La Réunion est commandée par la simplification qui désormais doit présider à la rédaction de nos tarifs et par la grande prospérité de cette colonie. [...] Aujourd'hui que la consommation est forcément limitée par l'élévation de l'impôt, on peut admettre qu'à l'aide d'une surtaxe sur les sucres étrangers, on réserve le marché intérieur au sucre colonial et au sucre de betterave. Mais, à l'avenir, il n'en peut plus être ainsi. »<sup>16</sup>

À la suite du mouvement de libéralisation du début des années 1860 l'ouverture de l'économie française s'intensifie (voir Broder<sup>17</sup>, Asselain et Blancheton<sup>18</sup>), les droits de douanes diminuent, la

---

<sup>14</sup> Le Terrier Xavier., *De la croissance à la crise, l'agriculture cannière et l'industrie sucrière à la réunion au cours de la seconde moitié du XIXe siècle*, Thèse, Université de la réunion, 2008, 930 pages.

<sup>15</sup> Schnakenbourg Christian., *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe. La transition post-esclavagiste, 1848-1883*. Paris, L'Harmattan, 2007.

<sup>16</sup> Projet de loi concernant le tarif des sucres, des cafés, du cacao et du thé, précédé du décret de présentation et de l'exposé des motifs. Palais des Tuileries, le 24 mars 1860.

<sup>17</sup> Broder Albert., *L'économie française au XIXe siècle*, Editions Ophrys, 1993.

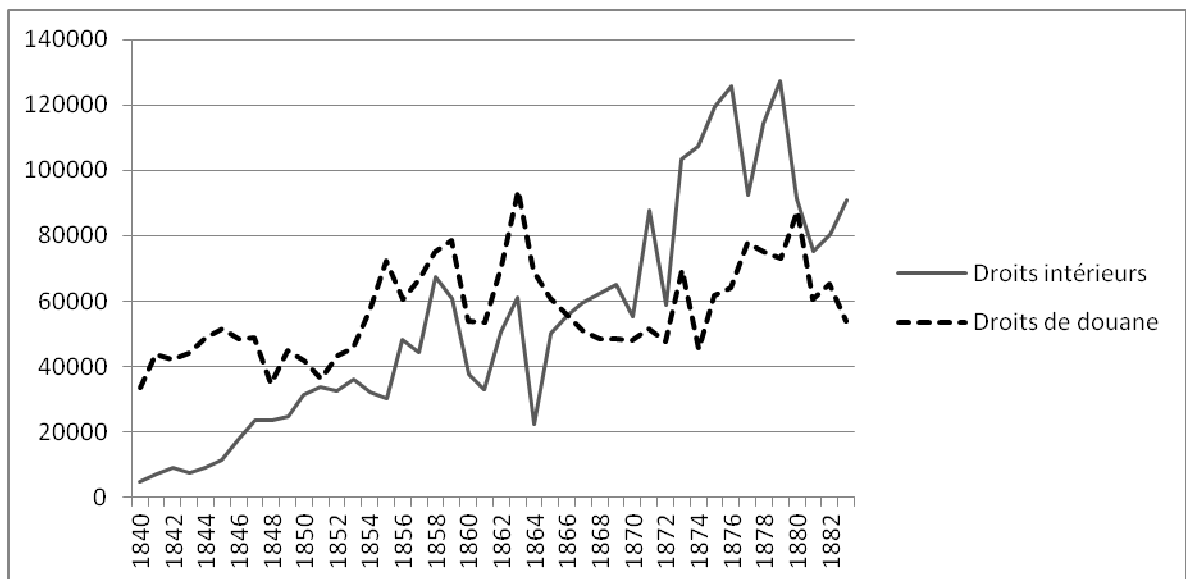
<sup>18</sup> Asselain Jean-Charles., Blancheton Bertrand., « Dynamique de l'ouverture internationale. Paradoxes, enjeux, éléments d'interprétation à partir du cas de la France », *Economies et Sociétés, série HEQ*, n°1, 2005, p. 49-179



taxation du cacao, du café et des sucres étrangers baissent. Ce mouvement global entraîne une baisse des recettes tarifaires pour l'Empire dans un contexte de déséquilibre entre les dépenses et les recettes ordinaires de l'Etat (voir Théret<sup>19</sup>). En réaction, la hausse des droits sur les sucres coloniaux vise-t-elle à compenser cette baisse, quitte à prendre le risque de sacrifier les filières sucrières dans les colonies aussi bien aux Antilles qu'à la Réunion ?

Les deux graphiques ci-dessous suggèrent clairement l'idée d'une compensation entre la baisse des recettes issues de la taxation des sucres étrangers et la hausse de droits sur les sucres coloniaux en vue de stabiliser les recettes totales. À partir de 1863, les droits de douane perçus sur le sucre diminuent. Pour stabiliser les recettes fiscales à partir de 1865 et jusqu'en 1869-1870 les droits intérieurs ont été relevés ainsi que les droits de douane sur les importations provenant des colonies.

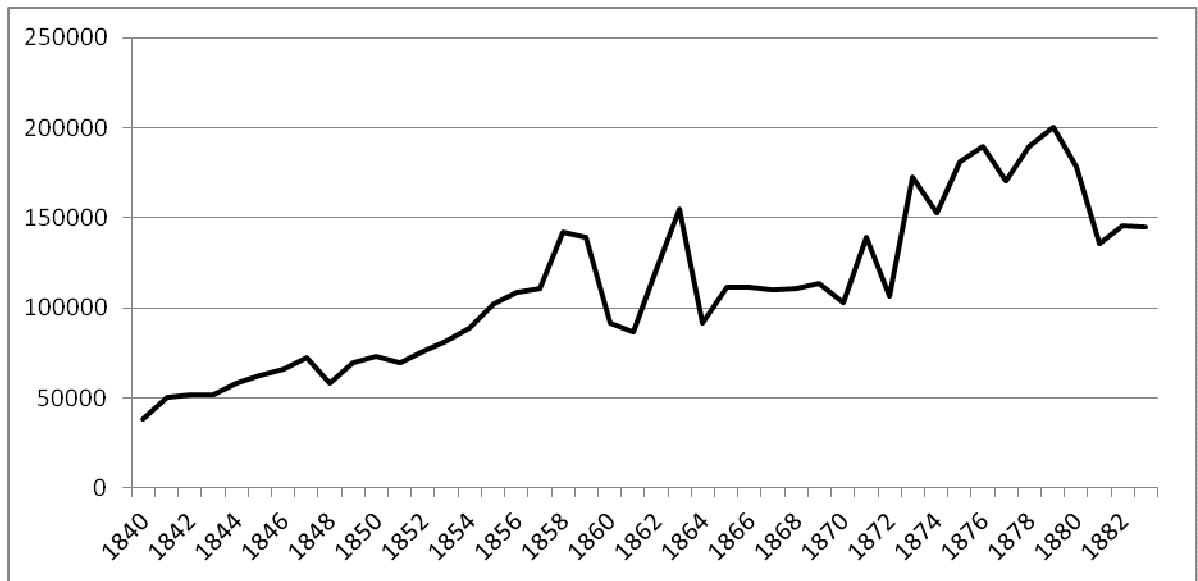
**Graphique 7. Montant des droits perçus sur le sucre entre les années 1840 et les années 1880 (en milliers de francs)**



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale

<sup>19</sup> Théret Bruno., « Régulation du déficit budgétaire et croissance des dépenses de l'Etat en France de 1815 à 1939 », *Revue Economique*, vol. 46, n°1, 1995, p. 57-90.

**Graphique 8. Évolution des recettes fiscales prélevées sur le sucre (droits de douane et droits intérieurs, en milliers de francs)**



Source : à partir de Beaurin-Gressier (1884), Étude statistique sur la production et la consommation du sucre, *Journal de la Société Statistique de Paris*, tome 25, p. 429-443.

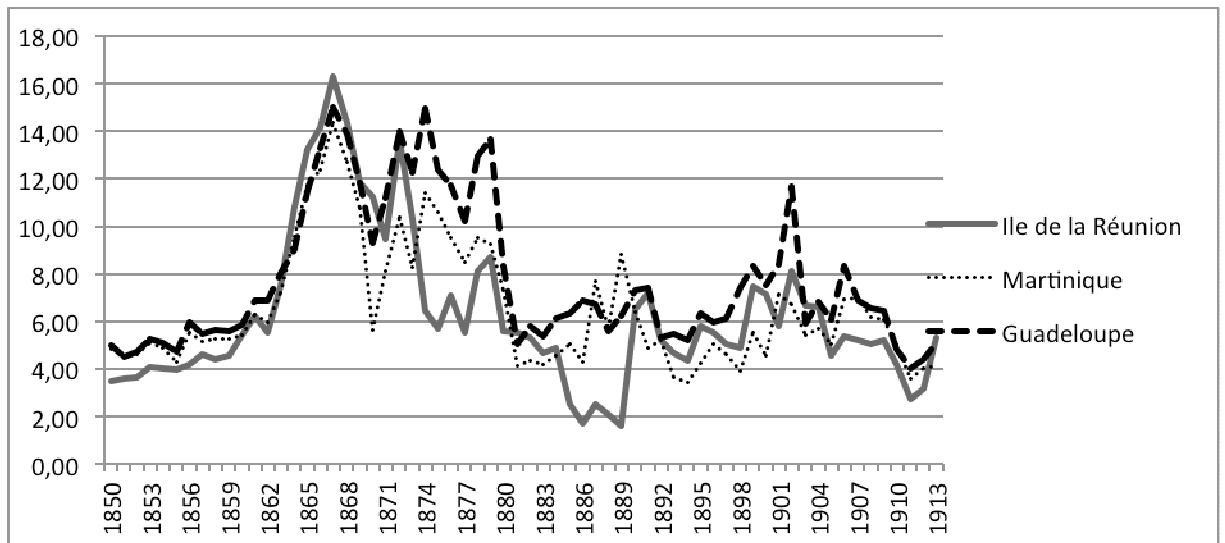
Le tableau ci-dessous propose des calculs de corrélation entre l'évolution du droit de douane moyen de la zone z et le droit de douane moyen total (tous pays confondus). Les droits sont beaucoup corrélés avec les pays étrangers, ce qui traduit leur lien avec les tendances lourdes de la politique commerciale française, alors que les droits des colonies le sont très peu. Sur la décennie 1860 les droits de douane sur les sucres des colonies françaises doublent. La dynamique des droits de douane sur les colonies paraît relativement dé-corrélée de la dynamique globale.

**Tableau 1. Coefficient de corrélation entre le droit de douane moyen de la zone de provenance z et le droit de douane moyen total tous pays confondus**

Ile de la réunion	0,19
Martinique	0,45
Guadeloupe	0,35
Possessions espagnoles en Amérique	0,76
Brésil	0,79

Les changements dans la politique tarifaire de la France conduisent de fait à une taxation relativement beaucoup plus forte des colonies : le rapport entre le droit de douane de chacune et le droit de douane moyen de l'ensemble des pays bondit. Les colonies étaient en moyenne 5 fois plus taxées que la moyenne des pays partenaires dans les années 1850, la Réunion l'est 16 fois plus en 1867.

**Graphique 9. Évolution du rapport entre le droit de douane moyen de chaque colonie et le droit de douane moyen pour l'ensemble des pays partenaires entre 1850 et 1913.**



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

Cette hausse inquiète les opérateurs des colonies. En 1863, Émile De Poyen-Bellisle, représentant de la Guadeloupe auprès du gouvernement central assisté du Comte de Bouille et de Eugène Reiset, ancien délégué et planteur de la Guadeloupe, publiaient à Paris un fascicule intitulé « Protection ou liberté : que veulent nos colonies ? »<sup>20</sup>. Réclamant au nom des propriétaires l'abaissement des taxes sur les sucres, De Poyen résumait la situation dans laquelle les récents traités conclus avec la Grande-Bretagne avaient selon lui placé les colonies françaises :

« Comment sont considérées les colonies françaises dans les traités de commerce conclus par la métropole ? A peu près comme si elles n'existaient pas. Les relations commerciales de la France ne sont établies qu'en vue de la France continentale et non dans l'intérêt de quelques petits centres français, disséminés au hasard des événements sur la surface du globe. Par exemple, le traité récent conclu avec l'Angleterre ne doit-il pas profiter à peu près exclusivement aux pays francs qui avoisinent l'Angleterre ? Quelle peut être son influence sur la Martinique, la Guadeloupe ou la Réunion ? Pour que le traité fût utile aux Antilles, il faudrait qu'il eut été conclu avec leurs voisins, les Etats d'Amérique. Mais la politique s'occupe-t-elle de ces détails ? »<sup>21</sup>

Et de poursuivre « Ce marché tendit à devenir protectionniste à l'égard des productions coloniales elles-mêmes »<sup>22</sup> ; les vieilles colonies semblent bel et bien victime de la politique commerciale de la Métropole.

<sup>20</sup> De Poyen-Bellisle, Emile, *Protection ou liberté : que veulent nos colonies ?*, Paris, Dentu, 1863, 29 pages.

<sup>21</sup> Cité par Schmidt, Nelly, « Les paradoxes du développement industriel des colonies françaises des Caraïbes pendant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, perspectives comparatives », *Histoire, Economie et Société*, vol. 8, n° 8-3, 1989, p. 313-333, ici p. 326.

<sup>22</sup> Schmidt, Nelly, *Ibid*, p. 330.

## 4. L'abandon des colonies sucrières par la métropole

La politique de taxation plus forte des sucres coloniaux se révèle pro-cyclique et constitue un facteur aggravant de la crise du secteur sucrier dans les colonies. En 1859, l'interdiction du recrutement d'engagés africains avait déjà perturbé la production sucrière réunionnaise (voir V. Chaillou<sup>23</sup>). Dans le contexte, elle marque une forme d'abandon par la métropole. Pour la Réunion, les travaux de Ho Hai Quang<sup>24</sup> et ceux de Le Terrier<sup>25</sup> analysent dans le détail les difficultés de la filière dans les années 1860. Pour la Guadeloupe, Christian Schnakenbourg<sup>26</sup> montre l'échec de la prolétarianisation des affranchis et la nécessité de recourir à une couteuse immigration (indienne en particulier). Il analyse la défaite du sucre de canne guadeloupéen devant la concurrence de la betterave.

La taxation dont font l'objet les importations de sucre brut venant des colonies à partir de 1861 fait, comme l'atteste le graphique 10, chuter brutalement la part qu'elles représentent dans les importations françaises. Celle-ci passe de 83,57 % en 1860 à 39,32 % en 1864. Parallèlement, comme tout au long de la décennie 1860, les importations provenant des possessions espagnoles en Amérique connaissent des évolutions parfaitement opposées. De 12,07 % des importations de sucre brut en 1860, la part des possessions espagnoles en Amérique est égale à 33,91% en 1864. Le coefficient de corrélation entre ces deux courbes vaut - 0,96, ce qui signifie que les possessions espagnoles en Amérique sont les principaux bénéficiaires de la taxation discriminatoire frappant le sucre des colonies. En 1865, le sucre provenant des colonies est 2,17 fois plus taxé que celui venant des possessions espagnoles en Amérique, les droits de douane sont respectivement égaux à 73,29 % et 33,78 % (voir graphique 11). Il convient de rappeler que l'esclavage est tardivement aboli au sein des possessions espagnoles (en 1873 à Porto Rico et en 1880 à Cuba) et que la mécanisation de la filière sucrière y permet un important essor de la production.

---

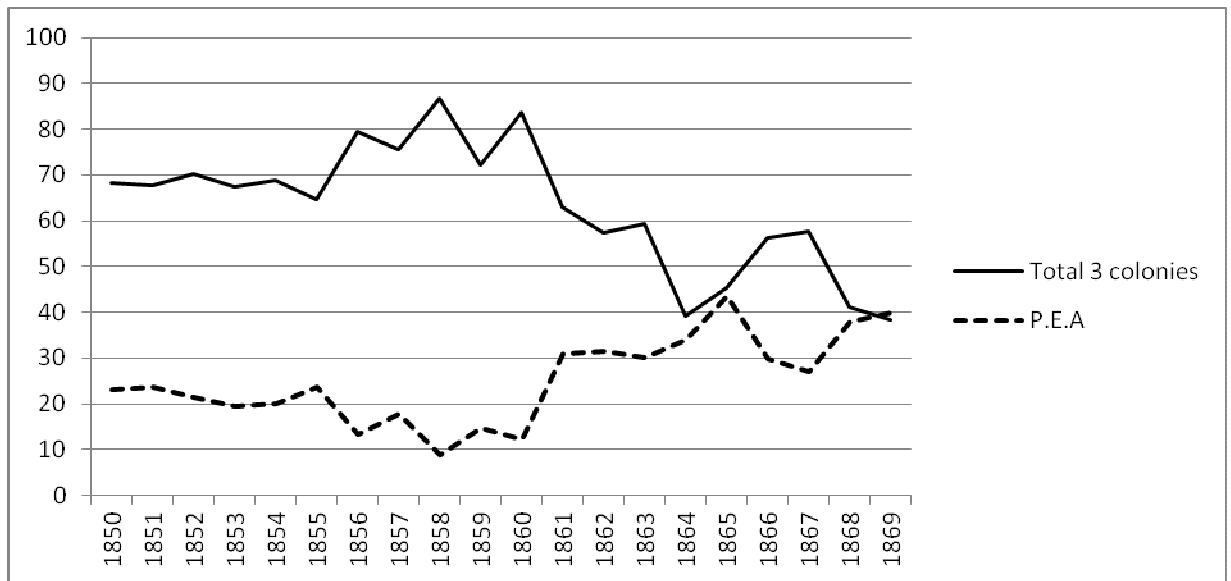
<sup>23</sup> Chaillou, Virginie, *De l'Afrique orientale à l'océan indien occidental, Histoire des engagés africains à la Réunion au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Thèse pour le Doctorat d'Histoire, Université de Nantes, 2010.

<sup>24</sup> Ho Hai Quang, *Histoire économique de l'île de la Réunion (1849-1881)*, Paris, L'Harmattan, 2004.

<sup>25</sup> Le Terrier X., *op. cit.*

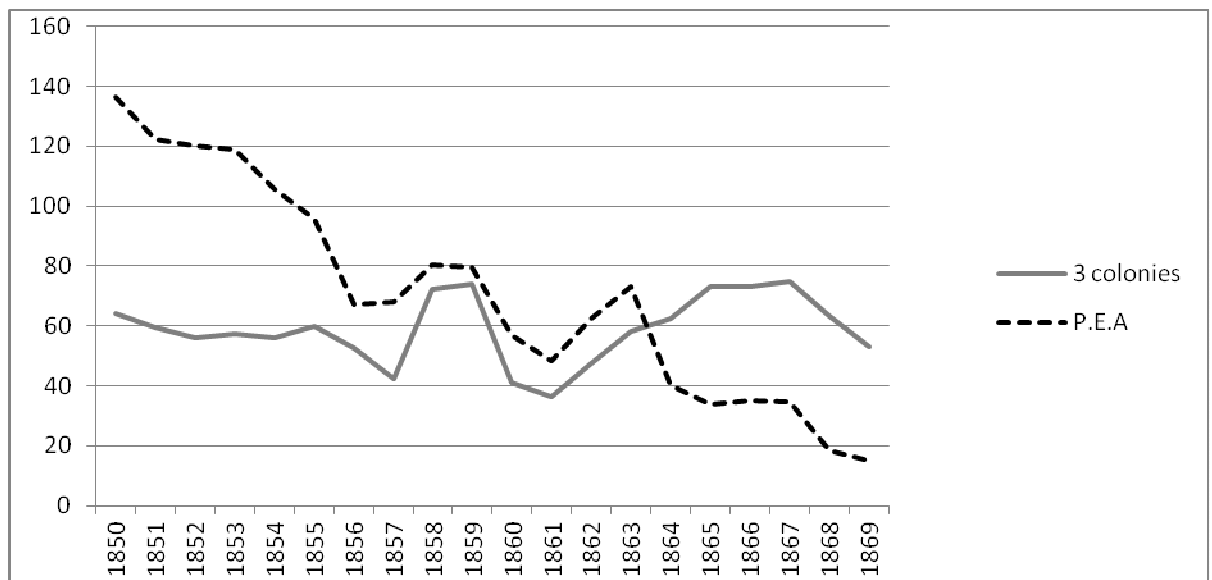
<sup>26</sup> Schnakenbourg C., *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe. La transition post-esclavagiste, 1848-1883*, Paris, L'Harmattan, 2007.

**Graphique 10. Evolution des parts des 3 colonies et des possessions espagnoles en Amérique dans les importations (en quantité) de sucre brut (en %)**



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

**Graphique 11. Evolution du droit de douane moyen sur les importations de sucre brut (en %)**



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913), registre annuel, Paris, Imprimerie Nationale.

Les évolutions de la taxation sucrière interviennent dans un contexte de bouleversement technologique de la filière entre 1850 et 1880. L'apparition de nouveaux équipements transforme en un quart de siècle les données techniques et économiques de la production sucrière et accroît considérablement à la fois la dimension et la productivité des fabriques. Selon C. Schnakenbourg<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Schnakenbourg C., *op. cit.*, p. 90.

« en France, de 1844 à 1875, la production moyenne par usine est multipliée par 7 (de 1240 à 8720 quintaux) et celle par ouvrier par 3 (de 21 à 67 quintaux) ». Parallèlement, l'abolition de l'esclavage dans les colonies en 1848 et les difficultés de la transition vers le salariat (malnutrition, défaut d'hygiène...) ainsi que la dépression qui sévit dans la décennie 1850 atrophient la concurrence du sucre de canne qui cesse d'être un problème pour les sucriers métropolitains.

Le tableau 2 retrace l'expansion de la production du sucre de betterave, la réduction des importations de sucre venant des colonies, la surproduction de sucre européen qui, malgré l'accroissement de la consommation par habitant, induit la nécessité d'exporter dans un contexte de concurrence croissante des productions allemande et austro-hongroise.

**Tableau 2. Repères statistiques concernant le sucre entre 1845 et 1885**

	Monde				France				Σ	% colonies	Cons. Totale	Cons par habt	Exp.
	Prod. totale	Canne	Betterave	% betterave	Production métropole	Imp. Colonies	Imp. Etranger						
1845	981	920	61	6,2	40	91	11	142	64,1	117	3,3	25	
1851					68	48	23	139	34,5	115	3,2	24	
1861					146	113	85	344	32,8	240	6,4	104	
1869					282	86	116	434	17,7	279	7,3	205	
1875					462	92	112	666	13,8	264	7,2	402	
1885	4271	2098	2173	50,9	363	92	146	601	15,3	408	10,8	193	

En milliers de tonnes ; la consommation par habitant est exprimée en kilos.

Sources : J. FIEMAIN et Syndicat National des Fabricants de Sucre<sup>28</sup>

Le tout début de la décennie 1860 voit donc deux évolutions se confronter : d'une part, l'expansion de la sucrerie métropolitaine, dont la surproduction impose la recherche de débouchés extérieurs et, d'autre part, la renaissance des productions antillaise et réunionnaise qui retrouvent vers 1860 leurs niveaux de production d'avant l'émancipation.

## Conclusion

Cette contribution a cherché à montrer à travers la mobilisation de statistiques douanières très fines, entrant dans le détail des produits et des zones de provenance, que les sucres des vieilles colonies ont été sacrifiés sur l'autel de la libéralisation des échanges dans les années 1860. Afin de préserver le niveau de recettes douanières appelées à décliner du fait des baisses induites par la signature des Traités commerciaux internationaux, les droits sur les sucres coloniaux progressent fortement entre 1862 et 1867. Dans le même temps, les droits sur les autres produits tropicaux (cacao, café, sucre étrangers) diminuent. Cette stratégie révèle à la fois la réalité de l'attachement des autorités françaises à la libéralisation des échanges internationaux et le peu d'importance accordée aux filières sucrières coloniales dont la situation se dégrade dans les années 1860.

<sup>28</sup> Repris par SCHNAKENBOURG, Christian, *op. cit.*, p. 88.

---

## ***Cahiers du GREThA*** ***Working papers of GREThA***

---

### **GREThA UMR CNRS 5113**

Université Montesquieu Bordeaux IV  
Avenue Léon Duguit  
33608 PESSAC - FRANCE  
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75  
Fax : +33 (0)5.56.84.86.47

<http://gretha.u-bordeaux4.fr/>

---

### **Cahiers du GREThA (derniers numéros – last issues)**

- 2013-21 : BLANCHETON Bertrand, *L'autonomie de la Banque de France au XXe siècle*
- 2013-22 : MAVEYRAUD Samuel, *La structure du réseau de commerce international en 1850*
- 2013-23 : BONNEFOND Céline, *Growth dynamics and conditional convergence among Chinese provinces: a panel data investigation using system GMM estimator*
- 2013-24 : SALLE Isabelle, SENEGAS Marc-Alexandre, YILDIZOGLU Murat, *How Transparent About Its Inflation Target Should a Central Bank be? An Agent-Based Model Assessment*
- 2013-25 : LUSTOSA J. Maria Cecilia, FAURE Yves-André, *Changements institutionnels et politiques publiques au Brésil. Aux sources de la réduction des inégalités sociales, de la pauvreté et des disparités régionales*
- 2014-01 : BLANCHETON Bertrand, PASTUREAU Guillaume, *Le Mont-de-Piété à Bordeaux, les raisons d'un succès (1802-1913)*
- 2014-02 : FRIGANT Vincent, MIOLLAN Stéphane, *La restructuration de la géographie de l'industrie automobile en Europe durant les années 2000*
- 2014-03 : BLANCHETON Bertrand, *Les improvisations financière de la guerre de 1914-1918 en France. Les enjeux de la liquidité.*
- 2014-04 : ARNAUD Brice, *Extended Producer Responsibility and Green Marketing: an Application to Packaging*
- 2014-05 : CARAYOL Nicolas, DELILLE Rémi, VANNETELBOSCH Vincent, *Allocating value among farsighted players in network formation*
- 2014-06 : ARIFOVIC Jasmina, YILDIZOGLU Murat, *Learning the Ramsey outcome in a Kydland & Prescott economy*
- 2014-07 : BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand, *Relations internationales et discriminations tarifaires : le cas de la France (1850-1913)*
- 2014-08 : BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand, *La politique commerciale de la France et les filières sucrières de ses vieilles colonies sous le Second Empire*

---

*La coordination scientifique des Cahiers du GREThA est assurée par Emmanuel PETIT. La mise en page est assurée par Anne-Laure MERLETTE.*